



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente

A

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Hauts-
de-France
Unité Départementale de la Somme
Pôle Jules Verne
12 rue du Maître du monde
80440 GLISY

Lille, le 13/08/2019

Objet : Projet de Carrière de craie de la SARL CABC (Compagnie Agricole de Broyage de Craie) sur la commune de Grivesnes.

Référence : Dossier AEU_80_2018_60 « JUILLET 2018 complété janvier et mai 2019 »
déposé le 4 juin 2019.
N° d'enregistrement Garance : n° 2019-003678.

Monsieur,

L'autorité environnementale a été saisie le 4 juin 2019 pour émettre un avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Je vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur ce projet. Le présent courrier pourra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale

Hauts-de-France
Patricia Corrèze-Lénéé